

**CONSEIL MUNICIPAL** la réunion a vu une alliance étonnante

# Petite trahison entre amis

**AVIGNON**

L'ambiance est désormais glaciale dans l'opposition municipale. Et pourtant, hier soir, lors de la séance estivale du conseil municipal, l'ambiance était plutôt "chaude".

La première délibération n'était pas abordée que Max Rieux demandait à ce que les "informations faites au conseil" soient désormais votées. Quelques minutes de débat étaient nécessaires pour clarifier les choses « pour aujourd'hui et pour le reste du mandat », a ajouté la première édile.

Parti sur ces bases, il n'a fallu attendre que la troisième question au programme pour assister à une série de passes d'armes et un vote qui risque fort d'avoir des répercussions

au niveau des états majors départementaux du PS, du PC, et a fortiori au conseil général.

**« Un vote inacceptable et qui aura des conséquences politiques »**

C'est le choix des représentants au conseil d'administration de l'office public de l'habitat de la ville d'Avignon qui a mis le feu aux poudres. Pas de quoi normalement fouetter un chat, mais sur les six élus possibles, cinq ont été choisis dans la majorité (Henri Agu, Christiane Gon-

tard, Françoise Rozenblit, Christian Bonnet et Frédéric Rogier), la dernière étant dévolue à l'opposition.

David Fournier pour le PS a aussitôt demandé une suspension de séance, refusée par Marie-Josée Roig. Et l'opposition municipale a ensuite montré sa désunion, le PS proposant comme candidat David Fournier et le PC Martine Clavel.

Le vote a été sans appel puisque les représentants de la liste PC et la majorité municipale ont voté de conserve pour "éliminer" David Fournier, le choix de Martine Clavel étant entériné.

De quoi faire bondir David Fournier qui a dénoncé « la collusion entre la majorité municipale et une partie de l'opposition. C'est une décision qui va être lourde de conséquences. C'est simple,

le PC ne peut plus être représentatif de l'opposition municipale. »

En aparté, le conseiller municipal est revenu sur un vote « inacceptable !. Nous étions au courant de cette manœuvre de la part du PC, d'où ma demande de suspension de séance (ndlr : ce qui permettait une ultime tentative de négociation). Le responsable fédéral du PS a appelé son homologue du PC pour le prévenir qu'il y aurait des répercussions au niveau départemental si cette décision était maintenue. Elle l'a été. C'est une véritable trahison, une situation sans précédent. » Cette décision municipale pourrait bien faire des remous au sein du conseil général dans les prochains jours.

**Olivier TIERTANI**

## Financement des écoles privées : la fin d'une période

C'est une page d'histoire qui se tourne. Pendant des années, la ville d'Avignon s'est investie dans un véritable plan Marshall pour ses écoles publiques.

Au cours du mandat précédent, près de 2,5 millions d'euros par an ont été investis. Cette politique généreuse n'était malheureusement pas tout à fait légale puisque la loi Debré de 1959 impose aux collectivités locales de financer en même proportion les écoles privées. Une délibération a donc été prise, hier soir lors du conseil municipal, en vue de contractualiser cette obligation.

Voilà qui marque la fin d'un cycle et la résolution d'un contentieux ancien mettant aux prises la municipalité et quatre des cinq établissements privés de la ville.

Ces derniers ont d'ailleurs obtenu gain de cause auprès du tribunal administratif, forçant la commune à engager des négociations pour obtenir un accord à l'amiable. C'est donc un expert qui a fixé le la participation de la ville qui sera désormais de 542,64 € par élèves pour les classes primaires et 616,88 € par élève pour les classes maternelles. Ce forfait ne sera cependant versé que pour les élèves domiciliés à Avignon.

Quant aux indemnités, elles se montent au total à 280 207 € ; 103 735 € pour l'école Péguy, 48 474 € pour l'école Saint Charles Saint Michel, 78 336 € pour l'école Saint Joseph de Montfavet, 49 662 € pour l'école Saint Jean-Baptiste de La Salle et 68 464 € pour l'établissement Champfleury.

Une décision qui satisfait la maire Marie-Josée Roig. « Elle rend justice au travail réalisé par les écoles privées et assure à celles-ci, des règles stables et légales pour leur financement. »

**O. T.**

## La loi, toute la loi

**F**riction, hier, à l'occasion de la désignation des membres du conseil des droits et devoirs des familles de la ville d'Avignon. L'opposition municipale souhaitait une place. La première édile de la commune ne l'a pas toléré. « Dans le climat de suspicion qui règne au conseil municipal, j'ai choisi d'appliquer la loi, toute la loi et rien que la loi.

Et rien ne m'oblige à vous proposer une place.

Les membres seront donc les adjoints au maire à l'action sociale, à l'enseignement, à la sécurité et la prévention de la délinquance, le conseiller délégué à la politique de la ville et au quartier sud, et le directeur du CCAS. » Don't acte.

**O. T.**

## Une résidence étudiante de 180 lits

**V**oilà qui fait partie des bonnes nouvelles pour les étudiants avignonnais. La commune a voté hier soir la garantie partielle d'un emprunt pour un projet important, puisqu'il s'agit de réalisation d'une résidence étudiante. La garantie d'emprunt porte sur une somme

de 6,5 millions d'euros. Cet emprunt sera pris par la SCI Les Fenaisons et servira donc à construire une résidence étudiante de 180 lits. Elle sera située à Montfavet, dans l'allée des Fenaisons.

**O. T.**